

Mardi 19 décembre 2017

2018 : poursuite et amplification de la dynamique métropolitaine

Les élus du Conseil de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir en Bureau et en Conseil. Lors de cette séance, a été adopté le budget 2018, qui confirme la poursuite et l'amplification de la dynamique métropolitaine.

SOMMAIRE

- I) Adoption du budget 2018 : une situation financière maîtrisée, la poursuite d'un programme d'investissements élevé
 - 1) Aucune hausse de la fiscalité sur les ménages en 2018
 - 2) Les grandes orientations budgétaires de la Métropole

- II) Les principales délibérations
 - 1) La Métropole engagée pour la réduction de son empreinte écologique
 - a. Dans l'esprit de la COP 21 Rouen, la Métropole candidate au projet IDEE Stratégie – Territoire Durable 2030
 - b. La poursuite du développement du vélo sur le territoire

 - 2) Attractivité et solidarité
 - a. Le soutien aux entreprises
 - b. La Métropole solidaire à l'international

I) Adoption du budget 2018 : une situation financière maîtrisée, la poursuite d'un programme d'investissements élevé

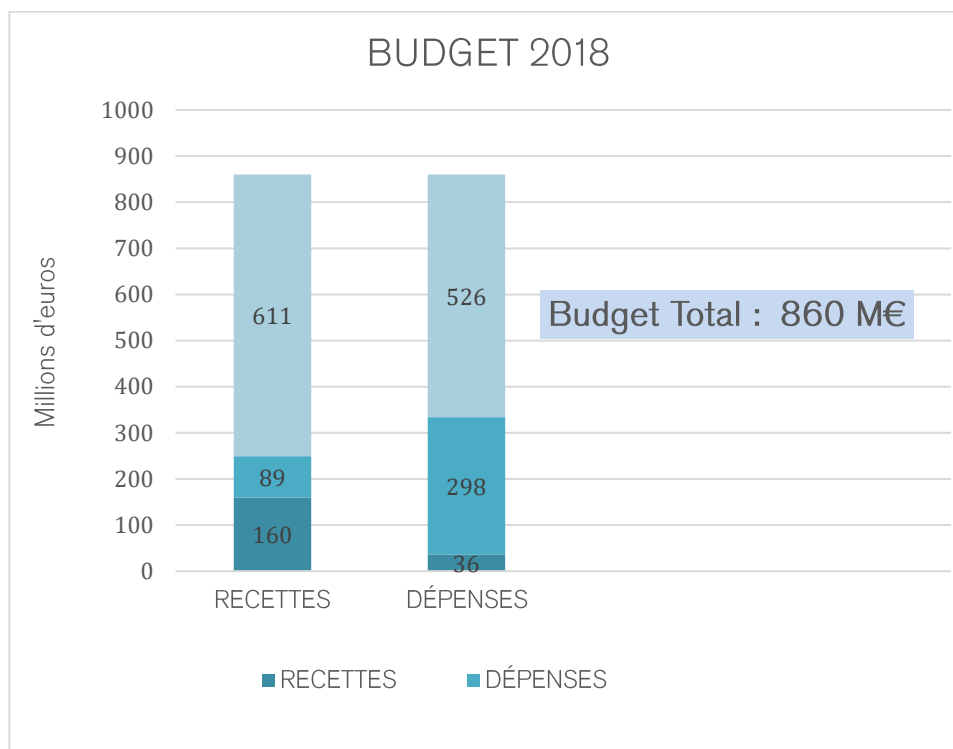
Dans un contexte de reprise économique modérée et financier contraint, les investissements programmés en 2018 viseront à poursuivre et amplifier la dynamique métropolitaine pour que la Métropole puisse jouer pleinement son rôle de levier de développement et d'accélérateur de croissance au bénéfice de l'ensemble de l'aire urbaine et de la Normandie. Ce programme d'investissements a été bâti en veillant à respecter une gestion rigoureuse afin de préserver des marges de manœuvre pour l'avenir et limiter le besoin d'emprunt.

Le budget 2018 de la Métropole s'établit à 860 M€.

Près de 300 M€ seront consacrés à l'investissement, faisant ainsi de la Métropole le deuxième investisseur public de Normandie.

La capacité de désendettement serait portée à moins de 6 années.

À titre de repère, le seuil d'alerte est de 10 ans.



1) Aucune hausse de la fiscalité sur les ménages en 2018

Les taux d'imposition des ménages fixés par la Métropole sont **maintenus au même niveau que 2017** : pas de hausse des taux des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, pas de création d'une part sur le foncier bâti, pas de hausse du taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères). La Métropole Rouen Normandie est (hors Métropole du Grand Paris) une des métropoles qui applique le taux de Cotisation Foncière des Entreprises le plus avantageux (25,30% contre une moyenne de 30,84%). **Toutefois elle dispose d'une réserve de 0,29% qui lui permettra d'ajuster ce taux afin de produire une recette supplémentaire de 1,5 M d'euros environ.**

Bien que les recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne couvrent pas la totalité des dépenses du service de collecte et de traitement des déchets, **son taux unique sera conservé à 8,06%.**

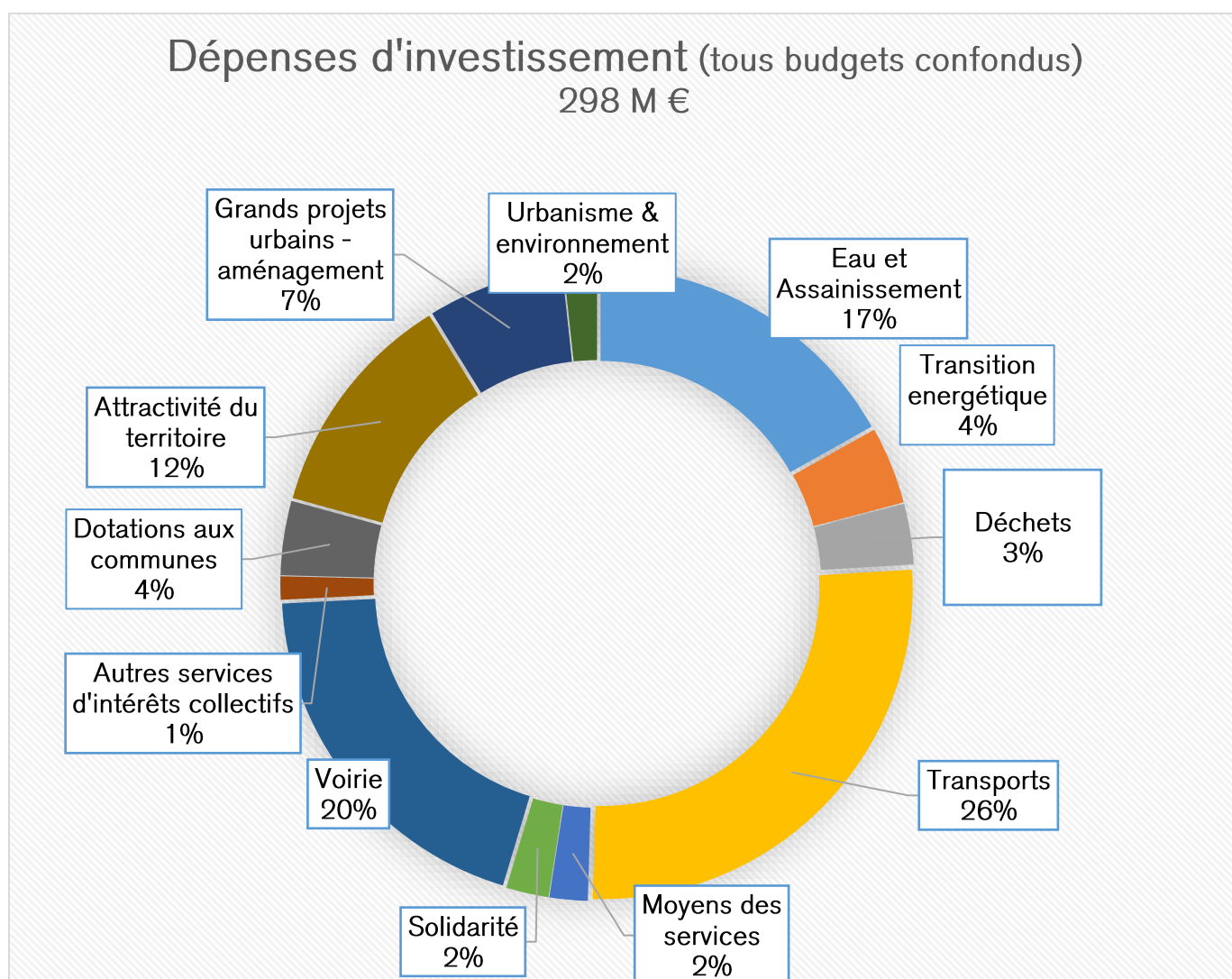
Ce budget s'inscrit dans le cadre d'une prospective financière à 10 ans qui a été construite de manière prudente afin de **maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 années et une épargne satisfaisante tout en conservant un niveau d'investissement ambitieux** pour mettre en œuvre la montée en puissance du projet métropolitain à l'horizon 2025.

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Une décennie de projets

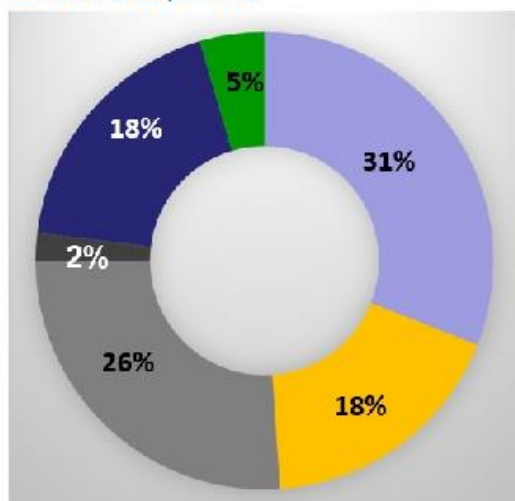


Les collectivités locales continuent à contribuer au redressement des finances publiques. L'évolution des dépenses de fonctionnement sera plafonnée par le Gouvernement. Malgré les diminutions des dotations de l'Etat, la Métropole poursuit fortement ses investissements qui augmentent de +12% par rapport à l'année dernière.

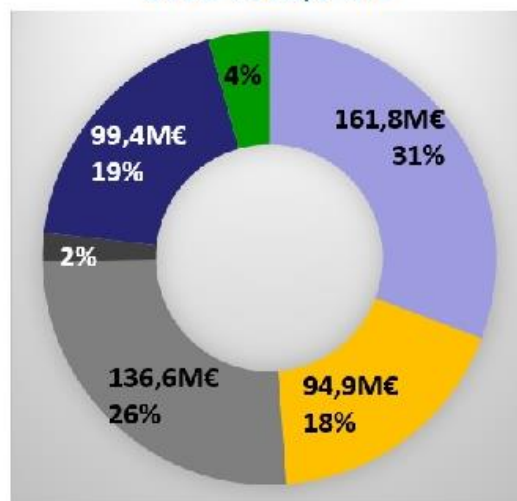


Dépenses de fonctionnement 526 M€

■ 2017: 516,1 M€



■ 2018 : 526,3 M€



Dotations des communes	Divers
Frais Financiers	Charges de Personnel

Subventions	dont CFE transport 80 M€, TAC 5,9M€
Charges de Gestion Générale	Dont Prestations OM 24,8M€, Eau 21 M€, Voirie 21M€, Assainissement 21 M€, Transport 7,6 M€...

En 2018, la Métropole Rouen Normandie accroît l'accompagnement des communes de son territoire, notamment à travers les trois fonds qu'elle a mis en place et qui mobiliseront un montant total de plus de 7,5 M€ en 2018 : Fonds d'Aide à l'Aménagement pour les petites communes, Fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC) et Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines, créé cette année et qui se traduira par des premiers investissements dès 2018.

2) Les grandes orientations budgétaires de la Métropole

Le montant des investissements de la Métropole s'élèvera en 2018 à 298 M€



Pour l'attractivité du territoire et l'emploi :

- Développement économique et innovations

Dans cette enveloppe budgétaire, la Métropole prévoit de continuer l'investissement engagé en 2017 dans les projets d'aménagement des parcs d'activités (dont Seine Sud) pour 4,4 M€, mais aussi d'effectuer des travaux dans les hôtels et pépinières d'entreprise pour 1,3 M€. Ceci s'ajoute aux dispositifs de la Métropole consacrés à l'accompagnement des entreprises, notamment les aides à l'immobilier, et au programme de requalification des parcs d'activités existants, dont les 3 000 hectares sont désormais de la compétence de la Métropole. Le haut niveau d'investissement programmé dans tous les domaines par la Métropole constitue également un outil de relance économique en contribuant directement à soutenir l'économie locale, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

- Culture, sport, loisirs, tourisme

Pour mener à bien les projets lancés en faveur du tourisme, du sport, de la culture et des loisirs, la Métropole investit 27,1 M€ pour notamment :

- ⇒ La rénovation du centre-historique de Rouen avec le projet Cœur de Métropole 19,1 M€ en 2018 pour renforcer son attractivité.
- ⇒ La Réunion des Musées Métropolitain (RMM) avec 2,1 M€. Le plan pluriannuel d'investissements consacrés aux projets dans les musées, dont le caractère est stratégique pour l'ambition culturelle qu'entend porter la Métropole, entre dans ses phases actives avec la préparation des trois projets majeurs que sont la création d'un centre de conservation mutualisé, la rénovation du Musée des Beaux-Arts (amélioration des conditions d'accessibilité et d'accueil du public ainsi que d'exposition des œuvres), et la création d'un nouveau musée sur le site Beauvoisine réunissant les collections du Muséum d'histoire naturelle et du Musée des Antiquités.
- ⇒ La restauration de l'Aître Saint-Maclou : 3 M€ pour les études de maîtrise d'œuvre.

- ⇒ Les autres équipements culturels de la Métropole pour lesquels une enveloppe de 0,7 M€ est allouée, et l'Office de tourisme (0,1 M€).
- ⇒ La continuité des travaux de réhabilitation du Stade Robert Diochon pour 1,6 M€ ainsi que le fonds de concours pour la patinoire Guy Boissière (0,5 M€) et pour les travaux au Stade Mermoz pour le Club de rugby (0,98 M€ M€)



Pour aménager le territoire durablement :

- Déplacements / Mobilité durable : 61,1 M€

La poursuite du chantier T4 : les travaux de gros œuvre, succédant aux travaux préparatoires vont commencer en 2018. Cette ligne va renforcer le réseau structurant dès 2019. Les stations de métro seront également réhabilitées.

La Métropole renouvelle également son matériel de transports en commun pour 8,9 M€ et effectue des travaux de renouvellement et d'entretien du réseau pour 4,5 M€.

La Métropole continue le développement de son réseau de pistes cyclables sur le territoire et engage ainsi 5,7 M€ pour la réalisation de divers travaux.

La Métropole Rouen Normandie, en partenariat avec Transdev, dont la filiale TCAR exploite le réseau de transport en commun métropolitain, a lancé cette année un service expérimental de transport à la demande en véhicules autonome, soutenu par l'Etat dans le cadre du Pacte Métropolitain d'Innovation. Ce projet métropolitain autour du véhicule autonome vise à expérimenter sur différents sites de l'espace public les nouvelles technologies de l'autonomie durable et à orienter les besoins en recherche appliquée qui en découleront. La Métropole souhaite pouvoir mener sur son territoire deux expérimentations par an sur des secteurs distincts, sur une période de 3 ans (2017/2020). Elle fédère autour de ce projet une multiplicité d'acteurs afin d'en faire un projet de développement territorial global, mêlant expertises technologiques, recherche fondamentale, recherche appliquée, partage des retours d'expériences et mobilisation des acteurs économiques et des acteurs publics. En 2018, 3,9 M€ seront consacré à l'avancement de ce projet (hors recettes).

- Grands projets urbains : 20,2 M€

La Métropole consacre 11,8 M€ aux grandes opérations d'aménagement métropolitain. Ces ambitieux projets de renouvellement urbain menés dans le cadre du projet Seine Cité se font prioritairement en renouvellement urbain. Pôles ouest et est du projet Seine Cité (**Écoquartier Flaubert** aménagé sur 20 ans : 15 000 habitants et actifs, 400 000 m² de bureaux et de logements ; **Saint-Sever nouvelle gare** : 200 000 à 300 000 m² de logements et bureaux à l'horizon 2035) seront le réceptacle et le support du développement du cœur de la Métropole pour les deux décennies à venir, en articulation avec la réalisation d'infrastructures majeures (LNPN, raccordement sud du pont Flaubert).

Le Parc du Champ Libre, ancien hippodrome des Bruyères, deviendra un véritable poumon vert au cœur de la Métropole. Sur ce vaste espace naturel de 28 hectares, prisé des promeneurs comme des sportifs à la charnière de 5 communes (Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand Quevilly et Petit-Quevilly), la Métropole va créer un parc qui bénéficiera aux habitants de l'ensemble de son territoire. Les travaux vont débuter l'année prochaine, **2,4 M€ y seront consacrés en 2018.**

La Métropole engagera 10,3 M€ pour les infrastructures - notamment la tranchée ferroviaire couverte rive gauche - d'urbanisme et d'environnement. De nombreuses études et des premières réalisations seront mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projet « Ville respirable à 5 ans » et/ou de la démarche initiée par la Métropole en faveur du développement des mobilités activités sur les sujets suivants : magistrale piétonne, co-voiturage, schéma directeur des espaces publics et des mobilités actives, logistique urbaine...et pour la poursuite des études et des travaux de voiries sur l'Ecoquartier Flaubert en lien avec le chantiers des accès définitifs du pont Flaubert.



Pour renforcer la cohésion sociale et territoriale :

- Habitat / Logement : 5,9 M€

La Métropole verse des subventions pour la réhabilitation des logements locatifs sociaux, les aides à la pierre et au développement du parc privé.

- Solidarité / Gens du voyage

La Métropole assure la construction et la gestion des aires d'accueil à destination des gens du voyage. **En 2018, la Métropole engage 700 000 € à cet effet.**

- **Fonds de soutien à l'investissement des 71 communes : 6,1 M €**

Le Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) est un fonds de concours qui vise à soutenir l'investissement des 71 communes de la Métropole. Il est doté de **60 M€** sur la période 2016-2020.

Après près de deux ans d'existence, 240 dossiers ont été traités par la Métropole. **57 communes ont fait appel à ce fonds de concours** qui peut être sollicité pour 4 thématiques : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics non métropolitains, et les opérations de renouvellement urbain dans le cadre des projets retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

La Métropole a déjà attribué près **13 096 226 €** aux communes ayant sollicités le FSIC pour un montant global d'investissements des communes de **80 836 248 €** dont **7 062 053 €** pour l'année 2017.

Le FSIC est cumulable avec d'autres subventions comme l'aide régionale à la rénovation thermique de bâtiments ou pour les communes de moins de 4 500 habitants avec les Fonds d'Aides à l'Aménagement. **En 2018, la totalité des investissements mobilisés s'élèvera à 6,1 M€.**

- **Fonds d'aide à l'aménagement (FAA)**

En 2017, le Fonds d'Aide à l'Aménagement a permis de verser aux petites communes (moins de 4 500 habitants) plus de **612 718 €** pour 37 projets. Pour l'année à venir, les fonds prévoit une enveloppe similaire.

- **Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP)**

La Métropole a créé en 2017 le Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) concernant tous les investissements communaux dans les piscines sur le territoire que ce soit pour les nouvelles constructions, les extensions, les réhabilitations, les travaux d'équipement ou les mises aux normes (accessibilité, économies d'énergie).

Le taux de prise en charge pour chaque projet est de 30% du montant hors taxe des travaux. Chaque fonds de concours attribué dans le cadre du FAGIP ne pourra excéder 2 millions d'euros par projet. Par ailleurs, les projets éligibles devront présenter un minimum de dépenses d'investissement de **500 000 €**.

Le FAGIP peut être cumulé avec les autres fonds de concours de la Métropole et notamment le FSIC. La totalité des fonds de concours de la Métropole pour chaque projet ne pourra pas excéder la part de financement de la commune. Une somme de **1,5 M€** est inscrite au budget 2018

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray fera appel à ce fonds dès 2018



Pour assurer les services publics de proximité :

- Voirie et Espaces Publics : 57,9 M€

Ce niveau élevé d'investissement comprend notamment les travaux de voiries communales (transférées à la Métropole en 2015) et les ouvrages d'art (entretien courant, réparations importantes, restauration du patrimoine). Ces dépenses constituent la mise en œuvre des Plans Pluriannuels d'Investissements décidés par les maires réunis en Conférences Locales. Un audit sur l'éclairage public, en cours, permettra d'effectuer des travaux de renouvellement, d'économiser l'énergie et de réduire les dépenses.

- Eau et assainissement : 50,3 M€

Plus grande régie publique de l'eau de France hors Paris, la Métropole programme pour 2018 un haut niveau d'investissement, 21,6 M€ pour l'eau et 28,7 M€ pour l'assainissement, dans le but d'assurer un service public efficace et sécurisé d'une eau de qualité, d'économiser et de protéger la ressource, notamment en améliorant la qualité des rejets dans le milieu naturel. L'entretien du patrimoine (lutte contre les fuites par le renouvellement des canalisations d'eau potable) mobilisera ainsi 8,3 M€, le traitement de l'eau 4,4 M€. La Métropole consacrera également 8,3 M€ à la lutte contre les pollutions et 2,1 M€ à la lutte contre les inondations. Les projets majeurs en matière d'assainissement concernent la station Emeraude dans le cadre de son schéma directeur, prévoyant notamment le doublement de l'émissaire ; 13,9 M€ y seront consacrés en 2018.

- Déchets : 9,4 M€

La Métropole engage 9,4 M€ notamment pour l'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, le renouvellement des bacs en apport volontaire ainsi que pour l'acquisition de bennes.

- Services d'intérêt collectif : 2,36 M€

En 2018, le projet de construction d'un nouveau crématorium intercommunal sur le site Elisa Lemonnier à Petit-Quevilly se poursuivra.

2 M€ seront également engagés cette année pour la mise en conformité, l'acquisition de nouveaux équipements et la mise en place d'un schéma directeur des Services de Défense contre l'Incendie.



**Pour sécuriser nos ressources et en assurer une gestion performante :
3 M€ d'investissement**

Les locaux de la Métropole, situés Boulevard du Midi feront l'objet d'aménagements afin d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte et de regrouper ainsi l'essentiel des équipes du département Service aux Usagers et Transition Énergétique. Ces regroupements participent au plan de rationalisation des implantations immobilières de la Métropole et à la réduction des coûts de fonctionnement.

2) La Métropole engagée pour la réduction de son empreinte écologique

a) Dans la continuité de la COP 21 locale, la Métropole candidate au projet IDEE Stratégie – Territoire Durable 2030

La Métropole Rouen Normandie s'engage dans la définition et la mise en œuvre d'une politique ambitieuse « Climat - Air - Énergie » à travers l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et sa COP21 locale. La Métropole affirme ainsi sa politique en matière de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique qui représente une opportunité de développement et d'innovation pour l'activité économique et l'attractivité du territoire. Elle souhaite également renforcer ses actions en matière de qualité de l'air, de protection de la biodiversité et des ressources (notamment en eau), de la promotion d'une économie locale et durable (à travers une économie circulaire et une économie sociale et solidaire).



Dans ce cadre, la Métropole candidate à l'appel à projets de la région Normandie « IDEE Stratégie – Territoire Durable 2030 » en partenariat avec les communes engagées dans la démarche CIT'ERGIE présentes sur le territoire (Rouen, le Petit-Quevilly et Malaunay), afin d'accompagner et de soutenir des projets innovants, notamment dans les domaines suivants :

- ⇒ la transition énergétique
- ⇒ la forêt, un puits carbone à conforter
- ⇒ la transition écologique, à travers la mise en œuvre d'une trame verte et bleue et la protection de la ressource en eau
- ⇒ la mobilité durable
- ⇒ la promotion d'une agriculture locale, résiliente et respectueuse de l'environnement, le soutien à l'économie circulaire
- ⇒ la gouvernance, à travers la mise en œuvre d'une démarche collective sur le territoire et l'accompagnement aux changements de comportement (avec un volet « éducation au développement durable »)

La rénovation thermique des logements sociaux, exemple concret de l'engagement métropolitain

L'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) « Foyer Stéphanois » souhaite réhabiliter 61 logements locatifs sociaux, situés dans l'immeuble Aubisque, Parc Henri Wallon à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Les travaux envisagés consistent notamment à procéder à :

- l'isolation thermique par l'extérieur de la façade,
- la réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse,
- l'installation de robinetterie thermostatique sur les radiateurs.

L'objectif étant d'atteindre le niveau BBC Rénovation 2009 après les travaux pour cet immeuble datant de 1966 et ainsi de contribuer à la lutte contre le changement climatique. La Métropole attribue une subvention de 213 500 € pour ces travaux.

b) La poursuite du développement du vélo sur le territoire : 5,7 M€ d'investissement en 2018



Une politique cyclable efficace doit traiter l'ensemble des enjeux de l'usage du vélo : les circulations à travers les aménagements spécifiques dont il est nécessaire de développer le maillage sur le territoire mais aussi les problématiques de stationnement.

Afin de favoriser le développement de l'usage du vélo dans le centre-ville de Rouen, une box pouvant accueillir 6 vélos sera installée pour une expérimentation de 6 mois, offrant ainsi un stationnement fermé et sécurisé. Un questionnaire permettra de connaître l'usage et les attentes des utilisateurs de vélo.

3) Attractivité et solidarité

a) Le soutien aux entreprises

1/ Aides à la location de bureaux

L'aide à la location vise à soutenir le développement de l'entrepreneuriat social sur le territoire de la Métropole en concourant à la prise à bail dans les meilleures conditions des locaux disponibles adaptés à l'activité et mis sur le marché. Les taux d'intervention fixés à 10, 20 et 30 % selon la taille de l'entreprise et sa zone d'implantation permettent d'apporter un financement significatif et incitatif pour accompagner la réalisation des projets sur 3 ans.

A ce titre, la Métropole accorde des subventions pour la location de bureaux à :

- L'association AIPPAM (Atelier Chantier d'Insertion) pour 19 200€
- La SAS FIMATEC afin de développer son activité d'ingénierie et d'études industrielles pour 11 100€

2/ Aides à l'organisation de manifestations

◆ Forum : les emplois en Seine

Le forum « Les Emplois en Seine » est le plus gros forum de recrutement régional auquel la Métropole apporte un appui depuis 2004 date de sa première édition.

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, les résultats du forum Les Emplois en Seine 2017 démontrent l'intérêt de l'événement pour les entreprises et les candidats. 240 exposants ont proposé plus de 3 300 offres d'emploi. 15 000 visiteurs se sont déplacés. 15 conférences ont eu lieu sur les deux jours en lien avec la thématique de l'emploi (apprentissage, les outils numériques de recherche d'emploi, la mobilité professionnelle, les secteurs qui recrutent, la création d'entreprises). Trois mois après l'événement, 1 392 contrats ou formations ont été comptabilisés.



La Métropole a contribué également au déroulé de l'événement en tenant un stand et en organisant un espace Accueil Conseil Orientation (ACO) avec l'appui d'acteurs de l'emploi institutionnels ou associatifs. Plus de 1 200 conseils ont été apportés sur l'espace ACO. Les personnes qui en ont bénéficié ont déclaré être satisfaites à plus de 95 %.

La Métropole attribue une subvention de 35 000 € pour l'organisation du forum qui se déroulera les 12 et 13 avril 2018, soit 10,6 % du budget prévisionnel total et 48,3 % des subventions publiques demandées.

◆ Hackathon Smart Port Vallée de la Seine

Le hackathon qui s'est tenu à l'École Nationale Supérieure Maritime a réuni 76 participants principalement des développeurs dans le domaine de la programmation informatique. Cet événement, labellisé FrenchTech, portait sur le Smart Port en Vallée de Seine.

Parmi les projets primés : « Safe Port » vise à détecter la pollution et les émissions de gaz afin d'informer les salariés et riverains des zones Seveso ou « Stop Over Cruise » dont l'objectif est de valoriser le port d'escale en fournissant aux croisiéristes des informations culturelles et touristiques.

Cette manifestation permet de rassembler des profils variés, dans l'esprit de la COP 21 Rouen. La Métropole attribue une subvention de 6 000€ à cet événement.

b) La Métropole solidaire à l'international

Oissel-sur-Seine, par le biais de son association « Les amis de Fort-Dauphin », mène des actions de coopération avec la commune de Fort-Dauphin à Madagascar qui manque d'infrastructures d'assainissement entraînant des problématiques sanitaires et environnementales. Grâce au soutien de la Métropole, 33 forages ont été réalisés et 7 blocs sanitaires ont été construits de 2007 à 2015. La commune de Fort-Dauphin ainsi que celle d'Oissel-sur-Seine sollicitent la Métropole la construction de 2 nouveaux blocs sanitaires et également d'un Centre de Santé de Base permettant de dispenser des soins et d'assurer un suivi sanitaire et médical de la population. Pour cela, la collectivité apporte une aide financière de 15 000 €.

Contact Presse Métropole Rouen Normandie
Marion FALOURD
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr
02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54